

PROGRAMME DE FORMATION SAUVETEUR-SECOURISTE DU TRAVAIL

Obligation et réglementation définies à l'article R. 4224-15 du Code du Travail

→ Formation initiale

PUBLIC

Tout salarié.

PRÉREQUIS

- **Maîtriser la langue française** - à minima niveau C1 du CECRL (Cadre Européen Commun de référence pour les langues)

DURÉE - HORAIRES

2 jours - 14 heures d'enseignement
Horaires : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00
(Pause déjeuner 12h-13h30)

NOMBRE DE STAGIAIRES

10 stagiaires au **maximum** et **06** stagiaires au **minimum**

(La réalisation de simulation d'accident n'est plus possible en dessous de 4 participants)

PÉDAGOGIE

- Exposés diaporama
 - Échanges / Analyses d'expérience
 - Documents d'information (photos/vidéos)
 - Mannequins pour RCP, maquillage, outils factices
- **A l'issue de la formation, un aide-mémoire SST INRS sera délivré à chaque stagiaire**

FORMATEUR

Formateur **titulaire d'une attestation de compétences à animer des formations SST**, délivrée par :



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluations des acquis de formation par cas concrets.

VALIDATIONS - CONNAISSANCES ET ASSIDUITÉ

- Une **attestation de compétences** validant les acquis de la formation, résultant des évaluations

(Un certificat Sauveteur-Secouriste du Travail au nom du stagiaire sera délivré)

- Une **attestation de présence** à l'intégralité des enseignements délivrés lors de la formation

MATÉRIEL À FOURNIR PAR LE STAGIAIRE

Aucun matériel ne sera à fournir par le stagiaire.

Gent féminine : jupe déconseillée

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- **Acquérir les bases en prévention** des risques professionnels
- **Savoir secourir une victime** et donner l'alerte aux secours

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Définition et rôle du SST**
- Etude du tableau de la Sécurité Sociale :**
 - Savoir définir et différencier AT/MP/TRAJ
- Analyse de situations de travail :**
 - Apprendre le schéma d'apparition d'un dommage
 - Connaître les 9 principes généraux de prévention
- Rappel Code du Travail/Code Pénal/Code Sécurité Sociale :**
 - Les actions du SST au sein de son entreprise et hors entreprise
 - Les limites d'action du SST
- Le rôle et la place des acteurs :**
 - Document Unique
 - CHSCT
 - DP-PDG-CARSAT-Inspection travail
 - Médecine du travail
- Secourir une victime :**
 - Protéger/examiner une victime
 - Savoir transmettre le message aux secours (alerte)
 - Connaître l'alerte aux populations et les conduites à tenir
 - Les hémorragies/les plaies
 - La victime s'étouffe

Habilitation SST
n°712024/2015/SST-
01/O/03
Attribuée par :



- Les malaises
 - Les brûlures
 - Les traumatismes
 - Savoir secourir une victime inconsciente qui respire
 - Savoir secourir une victime inconsciente qui ne respire pas
 - Savoir utiliser un défibrillateur automatisé externe et semi-automatisé
- Connaître le plan d'intervention SST

1. Bilan Fin de Stage

LIEUX

**INTRA-ENTREPRISE
ou
C2P FORMATIONS
4, rue des Ponnieres
21121 FONTAINE LES DIJON**

Habilitation SST
n°712024/2015/SST-
01/O/03
Attribuée par :

